

D2026-070

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, LEHOURS Catherine, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, SCHOENIG Leila, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : VIAL Louis

Procurations : BEDEL Benoît à FRANCK Hugo

PUYFAGES Adrien à MERCIER Sophie

BIGOURET-DENAES Christine à LUNOT Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 3 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme Clémence POINAS-FREYDEFONT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Budget Annexe Actions culturelles – Décision Modificative n°1

Depuis l'adoption du vote du budget primitif 2026 par délibération n°D2026-037, pour le budget annexe ACTIONS CULTURELLES de la ville de Royat, des éléments complémentaires sont à prendre en compte pour ajuster les crédits budgétaires prévus.

OUVERTURE DE CREDITS – FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES EDITIONS DU SALON DU LIVRE 2025 ET 2026

Considérant la nécessité de verser deux subventions exceptionnelles à l'Association A Lire des Auteurs, destinées au financement des éditions du Salon du Livre de 2025 et de 2026, il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour un montant de 36 500 €.

Compte tenu de ces éléments, la décision modificative n°1 du budget annexe ACTIONS CULTURELLES comporte les écritures suivantes :

D2026-070

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65741-311 : Subventions de fonctionnement aux ménages	0.00 €	36 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	36 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 74741-311 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 500.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	36 500.00 €	0.00 €	36 500.00 €
Total Général		36 500.00 €		36 500.00 €

Monsieur Sébastien FORGET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe ACTIONS CULTURELLES selon les éléments développés ci-dessus.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Maire,
 Hugo FRANCK



Clémence POINAS-FREYDEFONT,
 Secrétaire de séance